



Obtention d'une carte d'identité française

Par **selinda**, le **15/12/2009** à **13:26**

Bonjour,

Je suis mariée avec un marocain depuis le 19 avril 2006 et j'aimerais avoir des renseignements afin qu'ils obtiennent la nationalité française. Dois-je attendre jusqu'au 19 avril 2010 pour entreprendre les démarches où puis-je déjà commencer maintenant.

Aupres de quel organisme, dois-je me renseigner tribunal ou préfecture car j'ai entendu dire qu'à compter du mois de janvier 2010, c'est la préfecture qui se chargera de cela.

Combien de temps il faudra pour avoir sa carte d'identité française? Y'a t'il un recours pour qu'il l'obtienne rapidement, si oui, lequel?

De plus, je précise également que nous avons un enfant de 15 mois et 8 jours.

Merci infiniment pour votre réponse.

Cordialement,

Selinda